

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

DEMANDE D'ADMISSION EN CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS SPORT BMX

Le collège André Malraux de Romans, en partenariat avec le club de BMX de Mours Romans, a développé une classe à horaires aménagés BMX de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

L'admission dans cette classe à projet sportif est soumise à différents critères :

- Inscription dans un club
- Inscription à l'association sportive du collège et participation active, notamment aux cross
- Motivation pour le sport, parcours sportif antérieur
- Tests sportifs
- Résultats scolaires.

Elle est prononcée à l'issue de l'examen des dossiers par une **commission**. Un mail notifiant la décision sera envoyé aux familles fin mai.

Comme il est prévu dans l'enseignement des classes à horaires aménagés, votre enfant ne pourra pas s'inscrire à d'autres options (bilangue, latin) compte-tenu du volume horaire.

Les élèves hors secteur doivent faire une demande de dérogation pour intégrer cette classe :

- Pour les futurs élèves de 6^{ème} via la fiche de liaison remise par le directeur d'école (volet 2) à lui rendre avant le 3 avril
- Pour les futurs élèves des autres niveaux, formulaire à demander auprès de l'établissement fréquenté et à leur rendre avant mi-mai.

Le motif à indiquer sur la demande de dérogation est « autres motifs ».

L'admission prononcée par la commission n'entraîne pas un accord automatique de la dérogation.

L'inscription définitive au collège ne sera effective qu'après obtention de cette dérogation (accordée par le Directeur Académique, réponse entre mi-juin et fin juin).

CALENDRIER DES ADMISSIONS EN CLASSE BMX

| | |
|--------------------------|---|
| 3 avril 2026 | Date limite de retour du formulaire de candidature au collège Malraux |
| Contactez le club | Tests d'entrée au terrain de BMX - Mours Saint Eusèbe |
| 5 mai 2026 | Commission d'admission |

Classe à horaires aménagés BMX

L'aménagement scolaire proposé a pour objectif de :

- Permettre aux élèves de concilier leur cursus scolaire avec une pratique sportive
- Offrir aux élèves des conditions d'entraînement idéales tout en poursuivant une scolarité de qualité
- Engager les élèves vers une démarche d'exigence et d'excellence dans leur activité en tant que sportif, mais aussi, juge, coach ou organisateur.

Les projets sportif et scolaire sont étroitement liés et doivent amener à la réussite de chacun de manière complémentaire.

Présentation de la classe BMX :

Organisation :

- Ouvert à tous les élèves, filles et garçons, de la 6^{ème} à la 3^{ème}
- Horaires : deux séances hebdomadaires pour tous les niveaux de classe (lundi et jeudi après-midi)
- Pratique au terrain de Mours Saint Eusèbe, les déplacements se font en minibus avec un entraîneur du club
- Encadrement technique : des éducateurs diplômés d'Etat mis à disposition par le club, ainsi que des éducateurs fédéraux
- Une participation financière pour les déplacements sera demandée aux familles (merci de vous rapprocher du club)
- Coordination pédagogique : le professeur EPS coordonnateur des classes sport suivra les élèves et proposera les aménagements en cas de besoin.

Conditions d'inscription :

- Examen du dossier scolaire et des résultats des tests techniques lors de la commission d'affectation
- Test sportif à l'entrée en 6^{ème} puis en 5^{ème}. L'élève s'engage alors jusqu'à la 3^{ème}
- Être licencié dans un club de BMX
- L'inscription ne sera effective qu'après l'adhésion à un club et à l'association sportive du collège (cotisation de 30 euros)

Fonctionnement :

Les élèves de la classe BMX s'engagent :

- À suivre une scolarité normale, notamment la totalité de l'horaire obligatoire de base de l'EPS
- À suivre les séances mises en place par le club conventionné sur les créneaux libérés par l'établissement
- À manifester un comportement ayant valeur d'exemple vis à vis de leurs camarades, en particulier lors des séquences d'EPS et de l'enseignement obligatoire de base (code du sportif à signer lors de l'inscription).

Un suivi de leur scolarité sera assuré durant l'année scolaire.

Tout élève dont le travail ou le comportement ne serait pas satisfaisant pourra être exclu de la classe BMX (par la commission l'ayant admis) et quittera la classe à projet sport.

Aménagement du rythme scolaire :

Pour un meilleur bien être, une attention toute particulière sera portée à :

- L'organisation de la journée, de la semaine
- La charge de travail scolaire de l'élève ainsi que la charge d'entraînement
- La pause méridienne
- La fatigue et la récupération physique notamment après une compétition.


Participation aux championnats UNSS :

Les élèves de la classe sport **doivent se licencier à l'Association Sportive du collège (licence UNSS à 30 euros)** et s'engagent à participer aux compétitions UNSS prévues par l'établissement et particulièrement aux différents cross.

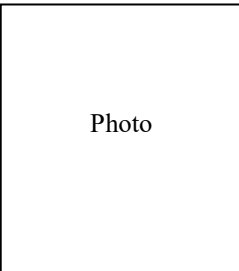
Ils devront s'impliquer dans les rôles de « jeune officiel » et « jeune coach » de l'UNSS, mais aussi dans leur club.

DEMANDE D'ADMISSION EN CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS SPORT BMX

Année scolaire 2026-2027

| | | | |
|--|---|--|---|
| <p>COLLEGE ANDRE MALRAUX Avenue Georges Pompidou 26100 Romans Sur Isère Tel : 04 75 02 12 55 Mail : ce.0260997t@ac-grenoble.fr</p> |  | <p>BMX MOURS ROMANS Place de l'Europe 26540 Mours Saint Eusèbe</p> |  |
|--|---|--|---|

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE :

| | | |
|---|----------------|--|
| Nom : | Prénom : |  <p>Photo</p> |
| Date de naissance : | | |
| Etablissement actuel : | | |
| Demande d'admission en classe BMX : <input type="checkbox"/> en 6 ^{ème} <input type="checkbox"/> en 5 ^{ème} <input type="checkbox"/> en 4 ^{ème} <input type="checkbox"/> en 3 ^{ème} | | |
| Le collège Malraux est-il l'établissement de secteur de votre lieu de résidence ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | | |

RENSEIGNEMENTS SUR LES REPRESENTANTS LEGAUX :

| | |
|------------------------------|----------------------|
| <u>LEGAL 1</u> – Nom : | Prénom : |
| Adresse : | |
| | |
| Tél fixe : | Tel portable : |
| Mail (en majuscules) : | |
| | |
| <u>LEGAL 2</u> – Nom : | Prénom : |
| Adresse : | |
| | |
| Tél fixe : | Tel portable : |
| Mail (en majuscules) : | |
| | |

Nous soussignés, M. et/ou Mme, représentants légaux de l'enfant, sollicitons son entrée dans la **classe à horaires aménagés BMX**. L'engagement dans ce dispositif implique la participation obligatoire aux entraînements de BMX les lundis et jeudis, aux entraînements et compétitions du club de l'élève et aux compétitions de l'UNSS (cross + une activité de l'AS).

Fait à, le

Signatures des responsables légaux et de l'élève, précédées de la mention « lu et approuvé » :

Merci de fournir avec cette demande d'admission :

- Les bilans scolaires de votre enfant du 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'année scolaire en cours
- Un chèque de 30 euros à l'ordre de l'AS du collège Malraux (licence UNSS).

En cas de non validation du dossier scolaire et sportif, l'établissement restituera les éléments demandés ci-dessus aux familles.

AVIS DE L'ENSEIGNANT OU DU PROFESSEUR PRINCIPAL :

Nom de l'enseignant :

Ecole ou collège :

Résultats scolaires :

FRANCAIS

Excellent Très bien Bien Moyen Fragile Très fragile

MATHEMATIQUES

Excellent Très bien Bien Moyen Fragile Très fragile

HISTOIRE -GEOGRAPHIE

Excellent Très bien Bien Moyen Fragile Très fragile

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Excellent Très bien Bien Moyen Fragile Très fragile

Aptitude à suivre un horaire chargé : Excellent Très bien Bien Moyen Fragile Très fragile

Comportement de l'élève en classe : Excellent Très bien Bien Moyen Fragile Très fragile

Capacité d'organisation : Excellent Très bien Bien Moyen Fragile Très fragile

Commentaires éventuels :

.....
.....
.....
.....

Fait à le Signature de l'enseignant :

AVIS DE LA COMMISSION :

Réservé à la commission

Appréciation sur les aptitudes du candidat :

Capacité scolaire : Excellent Bien Moyen Fragile

Aptitude en tant que sportif/ive : Excellent Bien Moyen Fragile

Capacité à suivre le cursus : Excellent Bien Moyen Fragile

Avis favorable

Avis défavorable

Avis favorable en attente de dérogation

Avis favorable sous contrat

Date :

Signature du chef d'établissement :

Suivi de l'élève au collège :

FICHE D'INSCRIPTION AS COLLEGE MALRAUX 2026-2027

NOM :

PRENOM :

Date de Naissance :

Classe :

Numéro carte top départ :

Adresse :

Téléphone domicile :

Portable 1 :

Portable 2 :

Adresse mail des parents :

Adresse mail de l'élève :

Pour les élèves en Classe à Horaires Aménagés, préciser l'activité :

Athlétisme – BMX – Danse – Football – Judo – Musique (Entourer l'activité).

Activité(s) choisie(s) (Entourer les activités choisies):

Activités de Pleine Nature – Athlétisme – Badminton – Escalade – Volley – Tennis de Table

AUTORISATION DES PARENTS

Je soussigné(e)....., représentant légal de l'élève

.....

Autorise mon fils, ma fille à faire partie de l'association sportive du collège, à participer aux entraînements, compétitions et déplacements organisés par cette association.

Autorise les personnes en charge de la demande de licence UNSS à renseigner les rubriques suivantes :

Nom, prénom, sexe, date de naissance, adresse mail, n° de téléphone, niveau de certification de jeune officiel.
(voir mentions au dos de la feuille)

Autorise l'enseignant responsable à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence

Autorise la prise de photographies de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS et de la diffusion de ces documents sur le site du collège et de l'UNSS (voir mentions au dos de la feuille et les signer)

Je m'engage à signaler au professeur, animateur de l'AS, toutes inaptitudes partielles ou totales au moment de l'inscription ou qui surviendraient en cours d'année.

Veillez prendre connaissance et approuver les mentions complémentaires au dos de la feuille.

Fait à le

Signatures des responsables légaux :

Cette inscription deviendra définitive lors du paiement de l'adhésion du montant de 30 euros.

Chèque libellé à l'ordre de : AS MALRAUX, carte TOP DEPART acceptée.

Numéro carte Top départ pour prélèvement de la cotisation à l'AS:.....

Mentions complémentaires au dos...

Mentions complémentaires :

merci de remplir chaque item

Assurance complémentaire facultative :

« J'ai pris connaissance de garanties proposées par l'assureur de l'association sportive (MAIF) pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

J'ai pris connaissance de la notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés UNSS souscripteurs de l'individuelle MAIF et de la proposition de garanties complémentaires IA sport + d'un montant de 12,80€ :

- J'y souscris et je transmets le chèque de 12,80€ à l'ordre de l'AS du collège Malraux en rajoutant le nom de l'enfant au dos du chèque
- Je refuse cette police d'assurance **complémentaire**, qui vient en substitution des garanties initiales. »

Date :

Signature des parents ou du tuteur :

Formulaires de garanties sur OPUSS : <https://opuss.unss.org/article/73425>

Droit à l'image :

« Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, et en tant que détenteur de l'autorité parentale/ en tant que tuteur, j'accepte sans réserve de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence. »

Lu et approuvé :

date :

Signature des parents ou du tuteur :

RGPD :

« Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. De par l'adhésion à l'UNSS, et en tant que détenteur de l'autorité parentale/ en tant que tuteur, j'autorise sans réserve la collecte, l'enregistrement et le stockage les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié (pour des croisements de fichiers pour les équivalences arbitrables principalement), ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse daf@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS. »

Lu et pris connaissance :

date :

Signature des parents ou du tuteur :

Point réglementaire :

« Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte éthique de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.»

Lu et pris connaissance

date :

Signature des parents ou du tuteur :